



## **NOTE COMPLEMENTAIRE SUR LES SERVICES NON INDIVIDUALISABLES**

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint une note complémentaire à notre envoi précédent du 27 septembre 2019 relative à « l'analyse ADSH relative au régime juridique des copropriétés à objet statutaire comportant la fourniture de services ».

Bien cordialement.

Barthélémy Mercadal

Le 7 octobre 2019